

**SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
DU 02 JUILLET 2024**

PROCÈS VERBAL

Mardi 2 juillet 2024 à 19h00 au siège du Syndicat à Neuf-Brisach, le Comité Syndical s'est réuni sous la présidence de M. Dominique SCHMITT, Président du SIAEP de la Plaine du Rhin.

Présents :

Tous les délégués présents sur la liste sauf :

Excusés :

M. Richard BALTZINGER a donné pouvoir à M. Valéry BAUMANN, Mme Arlette BRADAT a donné pouvoir à M. Luc THOMASSEY.

M. Roland DURR et M. Didier WEISHEIMER arrivés à 19h20.

Non excusés : Mme Aurélie FORNY et M. Mirko PASQUALINI

Assistaient également :

- M. Éric SICHLER, Directeur du SIAEP de la Plaine du Rhin,
- Mme Céline MARY, Secrétaire comptable du SIAEP de la Plaine du Rhin.

Monsieur Dominique SCHMITT, Président, souhaite la bienvenue aux membres du Comité Syndical.

Le quorum étant atteint, le Président constate que le Comité Syndical peut délibérer valablement.

I. APPROBATION DU P.V. DE LA DERNIÈRE RÉUNION

1) PV de la réunion du 27/03/2024

Le Président passe rapidement en revue les différents points de l'ordre du jour abordés lors de cette réunion et demande s'il y a des questions.

Le Comité Syndical,

Sur proposition du Président et à l'unanimité :

APPROUVE le PV de la dernière réunion du Comité Syndical du 27/03/2024

II. AEP

1) Points sur les chantiers en cours

Le Président informe le Comité Syndical de l'avancement des travaux prévus au Budget d'Investissement et qui ont été réalisés depuis la dernière réunion :

- Remplacement nourrice tête de puits à Heiteren pour 6 700€HT ;
- Remplacement tuyauterie station de pompage d'Algolsheim, travaux en cours et finalisés à 95% soit 61 000€ HT ;

- Renouvellement de vannes de sectionnement et vannes à Vogelgrun montant déjà mandaté 245 000€ HT, réunion de fin de chantier mercredi 3 juillet 2024 le budget initial de 278 100€ HT ne sera pas atteint ;
- Commande des Logger SEWERIN (dispositif permettant de détecter les fuites) mis en place dans les zones où il y a habituellement le plus de fuites (Volgelsheim et Biesheim pour commencer) pour 41 000€ HT ;
- Ouverture de pli pour l'attribution des chantiers de remplacement des conduites rue des Capucins et porte de Colmar à Neuf-Brisach prévue le jeudi 4 juillet 2024
- Mise en place de compteurs sur les points d'eau communaux pour comptabiliser l'eau utilisée pour des besoins techniques notamment au cimetière de Weckolsheim
- Les chantiers de remplacement de conduites pour les 2 rues prévues sur Kunheim sont reportés à 2025.

Le Comité Syndical **PREND ACTE** de l'avancement des travaux.

2) Rapport Annuel 2023

Le Président présente le Rapport Annuel 2023, qui sera transmis aux délégués afin d'être présenté lors d'un futur conseil municipal.

Il présente les principales données chiffrées du rapport :

- Augmentation de la population totale avec 20 912 habitants sur le territoire desservi par le Syndicat (source INSEE) ;
- Volume d'eau prélevé sur 2023 : 1 861 875m³ ;
- Nombre d'abonnés stable 8817 (-1 par rapport à 2022)
- Volumes d'eau vendus en légère hausse 1 063 956m³ contre 1 031 390m³ en 2022 ;
- 190km de réseau de canalisations
- Tous les indicateurs de l'ARS ont une notation de A concernant la qualité générale de l'eau (en 2022 seul Geiswasser avait une notation B suite à une erreur de l'ARS) ;
- Le rendement est également en progression : 63.65% et a encore évolué de 3% en ce début d'année notamment grâce à la neutralisation de plusieurs fuites et aux installations de compteurs pour enregistrer les volumes de service.

Le Directeur informe le Comité qu'une grosse fuite, signalée depuis plusieurs années à l'entreprise Schilliger Bois sera prochainement réparée ainsi qu'une deuxième plus petite à l'usine hydraulique de Vogelgrun. Ce qui impliquera des baisses de volume facturé sur le 2^{ème} semestre 2024.

Monsieur GEBHARD demande au Directeur quel est le seuil fixé par l'Agence de l'eau concernant le taux de rendement.

Monsieur SICHLER répond que le rendement devrait être au minimum de 75%.

Monsieur SCHMITT rappelle que les calculs du taux de rendement sont souvent faussés car les volumes de service et non comptabilisés sont estimés dans celui-ci permettant au bon vouloir de chacun d'améliorer son rendement.

Il précise que depuis l'arrivée de Monsieur SICHLER au SIAEP les calculs sont réalisés au plus juste de la réalité et non surévalués comme c'était le cas avant et dans d'autres Syndicats.

Des travaux sont réalisés au quotidien pour améliorer encore ce taux et rentrer dans les prérogatives de l'agence de l'eau notamment grâce à l'installation prochaine des Loggers qui vont permettre de localiser plus rapidement et plus précisément les fuites ou le remplacement des gros compteurs dans les usines qu'il faut prévoir et anticiper pour éviter des coupures trop longues ou au mauvais moment pour l'entreprise.

Il est également rappelé que le fait d'être en dessous des seuils de l'Agence de l'eau peut nous pénaliser notamment dans l'obtention de subventions.

Le Comité Syndical **PREND ACTE** du Rapport Annuel 2023.

3) Bilan Technique 2023

Le Président rappelle au Comité Syndical (photos à l'appui) les différents travaux réalisés pour l'année 2023 :

- Remplacement de la conduite rue de Bâle à NEUF-BRISACH pour 168 997.27€
- Travaux bureaux SIAEP divers/archives pour 99 419.50€

- Remplacement d'une pompe petit puit de ALGOLSHEIM pour 10 600€
- Mise en place tête de puit + remplacement d'une pompe station de pompage URSCHENHEIM pour 42 800€
- Remplacement armoire électrique BIESHEIM pour 42 100€
- Mise en place d'un groupe électrogène station de pompage de BIESHEIM pour 10295.54€

Concernant les groupes électrogènes ils sont testés 1 fois par mois pour être sûr qu'en cas de besoin ils fonctionneront. Une maintenance complète est également faite une fois par an par une entreprise spécialement habilitée. Le niveau de fioul est au minimum à cause des problèmes de vandalisme. Un agriculteur nous fournit en moins de 2 heures le jour où le groupe électrogène devra servir.

Concernant les changements de compteurs, de robinets et les réparations diverses, il y a eu en 2023 :

- 95 changements de robinets
- 77 changements de compteurs
- 127 nouveaux compteurs installés

Au total 299 interventions effectuées par notre service technique contre 259 en 2022 et 50 réparations de fuites contre 42 en 2022.

Le Comité Syndical **PREND ACTE** du rapport technique 2023.

4) Décision de principe sur l'occupation des châteaux d'eau par les opérateurs téléphoniques

Le Président rappelle au Comité Syndical, que nous avons plusieurs contrats avec des opérateurs téléphoniques pour des antennes situés sur les châteaux d'eau de Volgelsheim, Biesheim et Baltzenheim. Le Président évoque également les nombreux soucis causés lorsque les opérateurs interviennent à l'intérieur des châteaux d'eau notamment pour la récupération des clés, les dégâts causés et souvent non signalés lors des passages, les dégâts liés aux chutes des antennes lors de fortes rafales de vent, les problèmes de salubrité.

Il est également rappelé que ces contrats rapportent 21 000€ par an.

Monsieur GEBHARD demande quelles sont les échéances de ces contrats.

Les échéances vont de 2027 à 2033.

Monsieur WEISHEIMER signale au Comité qu'il faut environ 2 ans aux opérateurs pour trouver un nouveau site d'implantation d'antenne et qu'il existe un site internet pour voir où se situent toutes les antennes : www.cartoradio.fr.

VU les dates d'échéance des contrats ;

VU la prochaine fusion des Syndicats et le fait de vouloir uniformiser ces contrats ;

Le Comité Syndical,

DÉCIDE de laisser le temps de la réflexion sur ce sujet qui ne presse pas vu les dates d'échéance lointaines.

5) Divers

- Le Président rappelle que lorsqu'il y a une coupure d'eau dans le village c'est à la mairie de prévenir le SDIS en au cas où il devait y avoir une intervention ce jour-là.
Monsieur WEISHEIMER précise que les chefs de corps des pompiers des villages ont une application pour déclarer si un poteau d'incendie n'est pas fonctionnel.
- Une consommation importante est constatée depuis plusieurs jour sur le château d'eau de VOLGELSHEIM, en possible lien avec « la Summerfasht » qui se déroule à l'Ile du Rhin (branchement sur le poteau d'incendie illégal).
Monsieur GEBHARD propose au Président de faire un mail au Président de la Communauté de Communes organisatrice de l'évènement, le plus rapidement possible car une réunion est prévue le 3 juillet 2024, pour proposer l'installation d'un coffret dans cette zone pour les évènements futurs.

III. ADMINISTRATION, FINANCES ET PERSONNEL

1) Réalisation d'un emprunt

Le Comité Syndical,

- VU les investissements importants budgétés en AEP ;
- VU le besoin d'emprunt voté au BP 2024 ;
- VU les taux actuels encore intéressants ;
- VU les besoins financiers du SIAEP et les différents investissements et engagements en cours ;
- VU le besoin du SIAEP de 1 000 000 € pour réaliser le programme ;

Sur proposition du Président et à l'unanimité :

- AUTORISE** le Président à solliciter des organismes prêteurs et à contracter un prêt pour un montant maximum de 1 000 000 € et à signer tout document y afférent ;
- PRÉCISE**
- que la durée du prêt devra être de 20 ans maximum avec un taux fixe, un remboursement du capital constant et une échéance trimestrielle.
 - que les crédits sont prévus au Budget.

2) État du personnel, régularisation des emplois et grades

Le Président expose que les pratiques passées portant sur la création de postes se référaient uniquement aux grades, sans définir ni préciser les missions attachées à un emploi créé et que ces pratiques ne répondent pas totalement aux exigences légales, qui imposent aux collectivités territoriales de préciser la liste des emplois créés et d'en définir le contenu.

La notion d'emploi renvoie aux fonctions et aux missions confiées à un agent public, tandis que le grade se définit comme le titre qui confère à son titulaire vocation à occuper l'un des emplois qui lui correspondent. En effet, le grade est distinct de l'emploi.

En outre, la présente délibération permettra également de faciliter et de simplifier la gestion du personnel, notamment lors des embauches ou des avancements de grade et de rendre plus lisible l'organisation interne de la collectivité territoriale.

Le Président propose donc de régulariser cette situation en procédant à la création de l'ensemble des emplois permanents et en adoptant le présent état du personnel (= tableau des effectifs / des emplois), en lieu et place des emplois, postes et/ou grades existants.

Le Président précise que la présente régularisation n'emporte pas recrutement de personnel supplémentaire et n'a aucune incidence sur le personnel actuellement en place. L'organigramme de la collectivité territoriale et les fiches de postes du personnel en place ne sont pas impactés par la présente délibération.

- VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;
 - VU le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 313-1 et suivants et ses articles L. 411-1 et suivants ;
 - VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
 - VU l'organigramme de la collectivité territoriale et les fiches de poste ;
 - VU le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;
- Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent l'adoption de l'état du personnel ;

Le Comité Syndical,

 Sur proposition du Président et à l'**unanimité** :

DÉCIDE de procéder à la création des emplois permanents de la collectivité territoriale et d'adopter l'état du personnel dans les conditions suivantes :

Service Administratif

Emplois	Grades	Catégorie	Durée hebdomadaire de service	Nombres d'emplois
Directeur Général des Services	Administrateur territorial général Administrateur territorial hors classe Administrateur territorial Attaché territorial hors classe Attaché territorial principal Attaché territorial	A	35/35 ^{èmes}	1
	Rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe Rédacteur territorial	B		
	Rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe Rédacteur territorial	B		
Secrétaire « comptable » chargée d'accueil	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe Adjoint administratif territorial	C	35/35 ^{èmes}	1
	Rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe Rédacteur territorial	B		
	Rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe Rédacteur territorial	B		
Secrétaire « facturation » chargée d'accueil	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe Adjoint administratif territorial	C	35/35 ^{èmes}	1
	Rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe Rédacteur territorial	B		
	Rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe Rédacteur territorial	B		

Service Technique

Emplois	Grades	Catégorie	Durée hebdomadaire de service	Nombres d'emplois
Responsable Technique	Technicien territorial principal de 1 ^{ère} classe Technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe Technicien territorial	B	35/35 ^{èmes}	1
	Agent de maîtrise territorial principal Agent de maîtrise territorial Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique territorial	C		
Technicien Relève des compteurs et petites réparations	Agent de maîtrise territorial principal Agent de maîtrise territorial Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique territorial	C	35/35 ^{èmes}	2
Technicien Entretien des installations et petites réparations	Agent de maîtrise territorial principal Agent de maîtrise territorial Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique territorial	C	35/35 ^{èmes}	1

PRÉCISE :

- Les emplois permanents peuvent également être pourvus par un agent contractuel territorial de droit public, sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, compte tenu du fait que les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la législation.

- Les emplois permanents occupés par des agents contractuels territoriaux de droit public seront rémunérés par référence à un échelon du grade retenu par le Président, sous réserve du respect des grades associés à l'emploi permanent à pourvoir.

- Les fonctions et les missions exercées sont définies dans la fiche de poste de chaque emploi permanent.

- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité territoriale.

3) Réunion des SIAEP à Munchhouse : Compétence EAU en 2026

Monsieur GEBHARD, Vice-président, prend la parole en tant que coordinateur du projet pour la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach.

Il aurait préféré que ce point soit traité en Divers et non comme un point à part entière de l'ordre du jour car les discussions avec les syndicats du Sud stagnent et sont toujours stériles.

Lors de la dernière réunion du mois de juin, chaque syndicat a fait l'état des lieux des contrats et des travaux en cours ainsi que du personnel en place. Ces éléments ont été transmis à Madame RAUCH qui centralise toutes les informations à la Communauté de Communes.

Monsieur GEBHARD était en charge de contacter les maires des communes qui mettent leur personnel à la disposition des syndicats des eaux, pour effectuer les relèves, afin de savoir si cela sera reconduit lors de la fusion.

Les maires ont répondu que non. Il faut donc quantifier le temps passé par les fontainiers pour pouvoir embaucher et former une nouvelle personne dans les temps.

Le cabinet juridique qui va accompagner la Communauté de Communes sur ce sujet est en cours de recrutement et devrait être présent lors de la prochaine réunion du mois de septembre afin de cadrer les choses et de répondre à toutes les questions qui restent encore en suspens.

Le risque est que si les prochaines réunions ne permettent pas d'avancer, la Communauté de Commune prenne la décision de faire une régie pour le service de l'eau.

Dans l'intérêt des usagers il serait bon de trouver un terrain d'entente rapidement et de laisser de côté les problèmes d'ego.

Le Comité Syndical **PREND ACTE** de l'avancement du dossier.

4) Divers

- La date de la prochaine réunion initialement prévu le 24 septembre prochain est décalée et fixée au mercredi 11 septembre à 19H00 au siège.

- Madame FOLLIGUET demande s'il est possible de contracter un emprunt pour les travaux en sachant qu'il y aura la fusion en 2026.

Le Directeur confirme qu'il n'y a pas de soucis pour réaliser l'emprunt prévu.

- Monsieur GEBHARD rend attentif qu'il faudrait réussir à travailler ensemble à partir du budget de 2025 afin d'éviter les dérives dans les différentes structures.

Il n'y a pas eu de travaux au SIAEP de Munchhouse depuis 2014 et les conduites du SIAEP datent des années 60.

Ces deux SIAEP reprochent à Blodelsheim d'avoir fait de gros investissement ces dernières années et de devoir supporter les dettes des autres.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance close.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

Fin de la séance à 20 H 35.

Neuf-Brisach, le 22/07/2024

Le Président,



Dominique SCHMITT

**SIAEP DE LA PLAINE DU RHIN
RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
DU 02 JUILLET 2024**

APPROBATION DU P.V. DE LA RÉUNION

Prénom - NOM	Approbation	Procuration	Prénom - NOM	Approbation	Procuration
Richard BALTZINGER			Denis FERRARI		
Claude GEBHARD			Joël HILDWEIN		
Fabrice FOECHTERLÉ			Pierre VOGEL		
Roland DURR			Mirko PASQUALINI		
Aurélie FORNY			Claude GANTZER		
Jacques-Thierry MARANTIER			Arlette BRADAT		
Isabelle FOLLIGUET			Josiane BIGEL		
Dominique SCHMITT			Chris BIRAUD		
Didier WEISHEIMER					